

Plan d'aménagement spécial Broutement des cerfs de Virginie sur l'île d'Anticosti 2020-2021

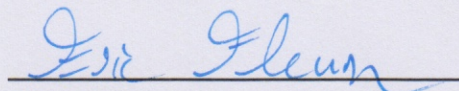
Le 25 novembre 2020

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

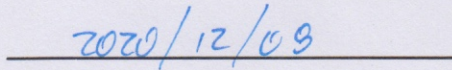


Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Sept-Îles–Havre-Saint-Pierre–Anticosti
456, rue Arnaud, bureau 1.03
Sept-Îles (Québec) G4R 3B2
Téléphone : 418 964-8300
Télécopieur : 418 964-8680

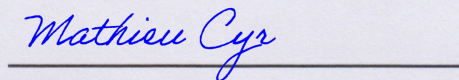


Éric Fleury, ing.f.

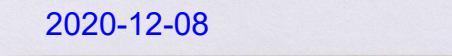


Date

Recommandation



Mathieu Cyr, ing.f.
Directeur de la gestion des forêts de la Côte-Nord



Date

Photographie de la page couverture :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Région 09
© Gouvernement du Québec

Préambule

L'article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) prévoit qu'en cas de perturbations d'origine naturelle, le ministre prépare et applique, pour la période et aux conditions qu'il détermine, un plan d'aménagement spécial en vue d'assurer la remise en reproduction des sites.

Table des matières

Préambule	III
Liste des tableaux	IV
Figure	IV
Introduction	1
1. Description de la perturbation	2
1.1 Diminution des sapinières de l'île d'Anticosti	2
1.2 Stratégie d'aménagement pour pallier la perturbation	2
2. Déléataire de gestion concerné	3
3. Description des travaux d'aménagement	3
3.1 Construction de clôtures	3
3.2 Démantèlement de clôtures	3
3.3 Entretien des exclos actifs.....	3
3.4 Préparation de terrain et reboisement	4
3.5 Infrastructures	4
4. Modalités et résultats de la consultation	4
4.1 Processus de consultation annuelle.....	4
4.2 Démarche enjeux-solutions	4
5. Délai prévu pour la réalisation des travaux	5
6. Conditions spéciales de réalisation	5
7. Remise en production	5
8. Destination des bois à récupérer	5
9. Impact sur les garanties, contrats, ententes et possibilité	5
10. Estimation de l'aide financière maximale	5
10.1 Aide applicable à la redevance.....	5
10.2 Aide supplémentaire	6
10.3 Aide totale	6
11. Approbation du plan	7
Annexe 1 – Localisation des travaux d'aménagement	8
Annexe 2 – Budget 2020-2021 TFR 096-001	13

Liste des tableaux

Tableau 1 – Travaux de démantèlement de clôtures	3
Tableau 2 – Répartition des essences pour le reboisement.....	4

Figure

Figure 1 – Diminution de la surface en sapinière de l'île d'Anticosti de 1896 à 2004.....	2
---	---

Introduction

Ce plan d'aménagement spécial, applicable en 2020-2021, a pour but d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du plan général d'aménagement intégré des ressources (PGAIR) de l'île d'Anticosti. Le PGAIR a pour objectif d'aménager l'habitat du cerf de Virginie sur ce territoire.

En effet, l'implantation de blocs clôturés permet de soustraire les surfaces aménagées au broutement du cerf de Virginie. Ce type d'infrastructures est défini comme un « exclos ». L'objectif à long terme de cette stratégie est de générer un couvert forestier adéquat pour assurer l'approvisionnement de bois et le maintien de l'habitat du cerf de Virginie. Pour faire diminuer la densité des cerfs à l'intérieur des exclos, des mesures de contrôle seront mises en place pour assurer l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Depuis la mise en œuvre de la stratégie du PGAIR, plusieurs exclos ont été construits afin de soustraire les plantations et la régénération naturelle du sapin baumier au broutage excessif du cerf de Virginie. À ce jour, plus de 14,5 millions de dollars ont été investis. Les exclos ont une superficie moyenne de 5 km². La clôture d'un exclos doit avoir une longévité d'au moins 12 ans. Ce délai permet aux jeunes tiges de sapin d'atteindre une hauteur suffisante pour que leurs ramilles soient soustraites au broutement. Toutefois, un entretien saisonnier est requis pour les maintenir en bon état et, surtout, pour empêcher l'introduction de cerfs de Virginie dans les exclos, et ce, peu importe la saison.

1. Description de la perturbation

Compte tenu de la densité élevée de cerfs de Virginie (plus de 20 par km²) et du broutage excessif, le sapin baumier ne se régénère pas de lui-même sur l'île d'Anticosti. En effet, le broutage excessif du cerf de Virginie convertit les sapinières en pessières blanches. Or, les sapinières sont vitales pour le cerf de Virginie en période hivernale.

1.1 Diminution des sapinières de l'île d'Anticosti

Avant l'introduction du cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti, environ 40 % du territoire de l'île était en sapinière. En 2004, cette proportion était passée à 20 % (figure 1).



Figure 1 – Diminution de la surface en sapinière de l'île d'Anticosti de 1896 à 2004

1.2 Stratégie d'aménagement pour pallier la perturbation

La stratégie du PGAIR est de régénérer une portion de la surface de l'île d'Anticosti avec des semis de sapin baumier (naturel ou par reboisement). Sans la mise en œuvre de cette stratégie, la densité de cerfs de Virginie diminuerait grandement.

Dès l'installation des clôtures, des mesures sont mises en place pour contrôler, le plus rapidement possible, la densité des cerfs à l'intérieur de l'exclos. Les mesures utilisées sont :

- l'implantation de sentiers de chasse pour améliorer l'accès;
- l'entretien des sentiers de chasse en place;
- l'amélioration de la visibilité pour la chasse (p. ex. : percée visuelle à l'aide de broyeurs forestiers);
- la compensation financière pour les activités de baisse de densité de cerfs en exclos.

Dès que les objectifs de régénération sont atteints à l'intérieur des exclos, la clôture est démantelée.

2. Déléataire de gestion concerné

Le déléataire de gestion concerné est Gestion forestière Solifor Anticosti S.E.C. Sa délégation de gestion prévoit la mise en marché de 150 000 m³ de SEPM pour diverses régions du Québec.

3. Description des travaux d'aménagement

Tous les travaux d'aménagement prévus pour l'exercice 2020-2021 sont présentés ci-dessous. Les cartes de localisation des travaux sont à l'annexe 1. Les travaux, les quantités et les montants d'aide prévus sont détaillés à l'annexe 2.

3.1 Construction de clôtures

Pour la saison 2020-2021, la construction de 6 km de clôtures était prévue pour l'implantation d'un exclos. Cependant, à la suite d'une revue à la baisse du volume de bois devant être livré, l'implantation de l'exclos ainsi que les travaux de construction de clôtures ont été reportés à l'exercice 2021-2022.

Dans le cadre d'une mesure d'harmonisation des usages, de miniexclos seront aménagés dans le secteur Canard. L'objectif de ces miniexclos est de protéger du broutement des pochettes de régénération de sapin déjà implantées. Le secteur Canard avait fait l'objet d'une coupe de type « hors-blo » en 2009. La superficie des miniexclos sera d'au plus 1 ha.

Près de 30 km de clôtures à gibier seront commandés pour combler les besoins en matériel de l'exercice 2021-2022.

3.2 Démantèlement de clôtures

Le démantèlement de 28 km de clôtures est prévu pour la saison 2020-2021. L'exclos Sainte-Anne fera l'objet d'un démantèlement complet. Les travaux de démantèlement 2020-2021 réalisés à l'exclos du 3-Miles permettront de finaliser les travaux de démantèlement entamés la saison précédente. Le nombre de kilomètres de clôtures à démanteler est indiqué au tableau 1.

Tableau 1 – Travaux de démantèlement de clôtures

Exclos	Pourvoiries	N ^{bre} de km de clôtures à démanteler
Sainte-Anne	Pourvoirie du Lac Geneviève	20
3-Miles	SÉPAQ Anticosti	8

3.3 Entretien des exclos actifs

Dix-sept exclos totalisant plus de 124 km de clôtures feront l'objet d'une surveillance et de réparations afin de maintenir leur étanchéité. L'exclos de démonstration de Baie-Sainte-Claire fera l'objet d'une réfection majeure.

Afin que l'entretien des exclos puisse se faire, du matériel pour assurer l'entretien sera commandé (annexe 2).

3.4 Préparation de terrain et reboisement

Près de 430 ha feront l'objet de préparation de terrain sous forme de déblaiement en 2020-2021. Plus de 800 000 plants seront mis en terre dans les secteurs scarifiés en 2019-2020.

Tableau 2 – Répartition des essences pour le reboisement

Essences	N ^{bre} de plants pour le reboisement
Sapin	500 000
Épinette blanche	300 000

Ces travaux feront l'objet d'un contrat attribué par appel d'offres.

3.5 Infrastructures

Le pont enjambant la rivière Cailloux sera reconstruit. Le matériel requis pour la construction du pont sera commandé au cours de l'exercice 2020-2021. Près de 1,5 km de chemins feront l'objet d'une réfection et un tronçon de 1,5 km sera construit pour donner un nouvel accès au secteur Sainte-Anne sur le territoire de la pourvoirie du lac Geneviève. Un ponceau sera installé sur le ruisseau blanc pour redonner accès à un secteur de chasse important pour la pourvoirie du lac Geneviève. Cette infrastructure sera construite dans le cadre des mesures de contrôle de la densité des cerfs.

4. Modalités et résultats de la consultation

4.1 Processus de consultation annuelle

Pour les travaux d'aménagement réalisés sur l'île d'Anticosti, les intervenants concernés sont sollicités sur une base annuelle. La planification annuelle des travaux leur est soumise à titre consultatif afin de recueillir leurs commentaires et leurs préoccupations.

L'objectif de ce processus est de cibler les éventuels problèmes et les enjeux. Ce processus permet aussi de convenir de mesures d'harmonisation des usages ainsi que de trouver des solutions répondant adéquatement aux enjeux soulevés.

4.2 Démarche enjeux-solutions

Tous les commentaires et toutes les préoccupations soulevés lors du processus font l'objet d'une démarche de type enjeu-solution. Cette démarche a pour but de trouver des solutions ainsi que des mesures d'harmonisation des usages satisfaisantes pour les différents intervenants.

La planification annuelle tient compte des solutions ainsi que des mesures d'harmonisation des usages. Celles-ci sont intégrées à la planification. L'autorisation de récolte donnée au délégataire de gestion

confirme que le processus de consultation annuelle a été mené à terme. Pour l'exercice 2020-2021, l'autorisation de récolte a été délivrée le 18 juin 2020.

5. Délai prévu pour la réalisation des travaux

Les travaux d'aménagement inclus dans la programmation annuelle doivent se faire au cours de la même année. Si les travaux ne sont pas terminés au 31 mars de l'année même de la programmation annuelle, le bénéficiaire pourra prendre entente avec le Ministère sur la durée de ceux-ci.

6. Conditions spéciales de réalisation

Les travaux devront être réalisés dans le respect du protocole d'entente sur la construction, le démantèlement et l'entretien des clôtures sur l'île d'Anticosti inclus dans le document de mise en œuvre opérationnelle de l'entente de délégation de gestion¹.

7. Remise en production

Les superficies visées par le plan d'aménagement spécial seront remises en production si cela s'avère nécessaire.

8. Destination des bois à récupérer

Dans le cadre de l'aménagement d'exclos, la mise en marché des bois récoltés est de la responsabilité du délégataire de gestion.

9. Impact sur les garanties, contrats, ententes et possibilité

La mise en œuvre du plan spécial n'a pas d'impact sur les garanties, contrats, ententes et possibilité forestière.

10. Estimation de l'aide financière maximale

10.1 Aide applicable à la redevance

Dans le cas du présent plan spécial d'aménagement, aucune aide financière n'est applicable à la redevance.

¹ Se référer à l'entente de délégation de gestion n° 1062
<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/ED-pdf/ed-1062.pdf>

10.2 Aide supplémentaire

Conformément à l'annexe 2, l'aide financière accordée à Gestion forestière Solifor Anticosti S.E.C correspond à 100 % du montant requis pour la réalisation des travaux détaillés dans le plan d'aménagement spécial, soit 1 165 507 \$. Cette somme sera versée dans le cadre du Programme d'investissements dans les forêts publiques affectées par une perturbation naturelle ou anthropique.

10.3 Aide totale

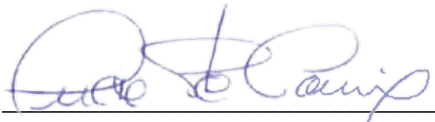
L'aide totale qui pourra être accordée en 2020-2021 dans le cadre de ce plan est de 2 307 952 \$. La répartition des montants est indiquée à l'annexe 2.

11. Approbation du plan

J'approuve le plan sous réserve des conditions ci-après énoncées :

- l'aide financière effectivement accordée en 2020-2021 sera calculée selon les travaux réalisés au 31 mars 2021.
- toutes les modifications importantes apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



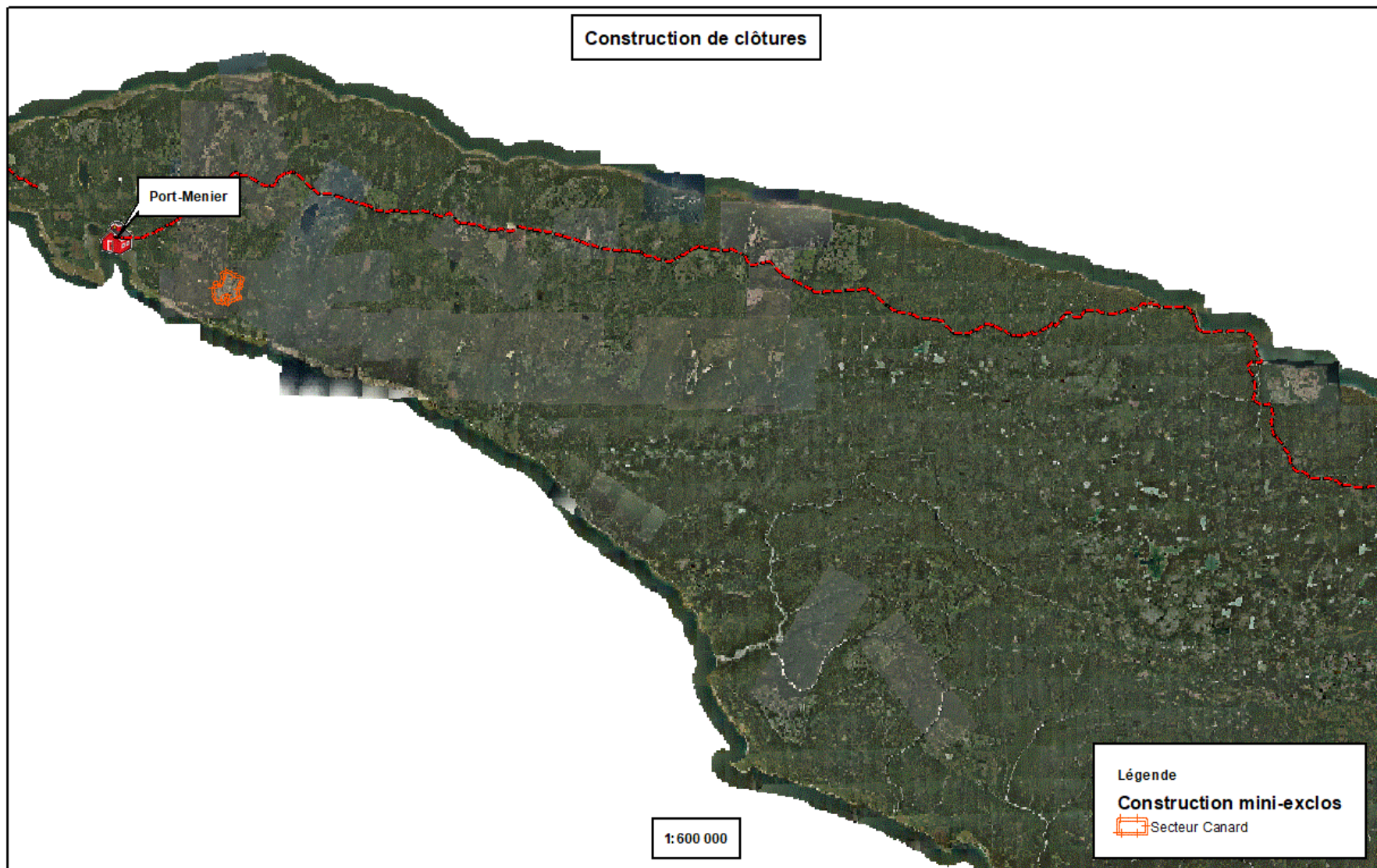
Lucie Ste-Croix

2021-01-27

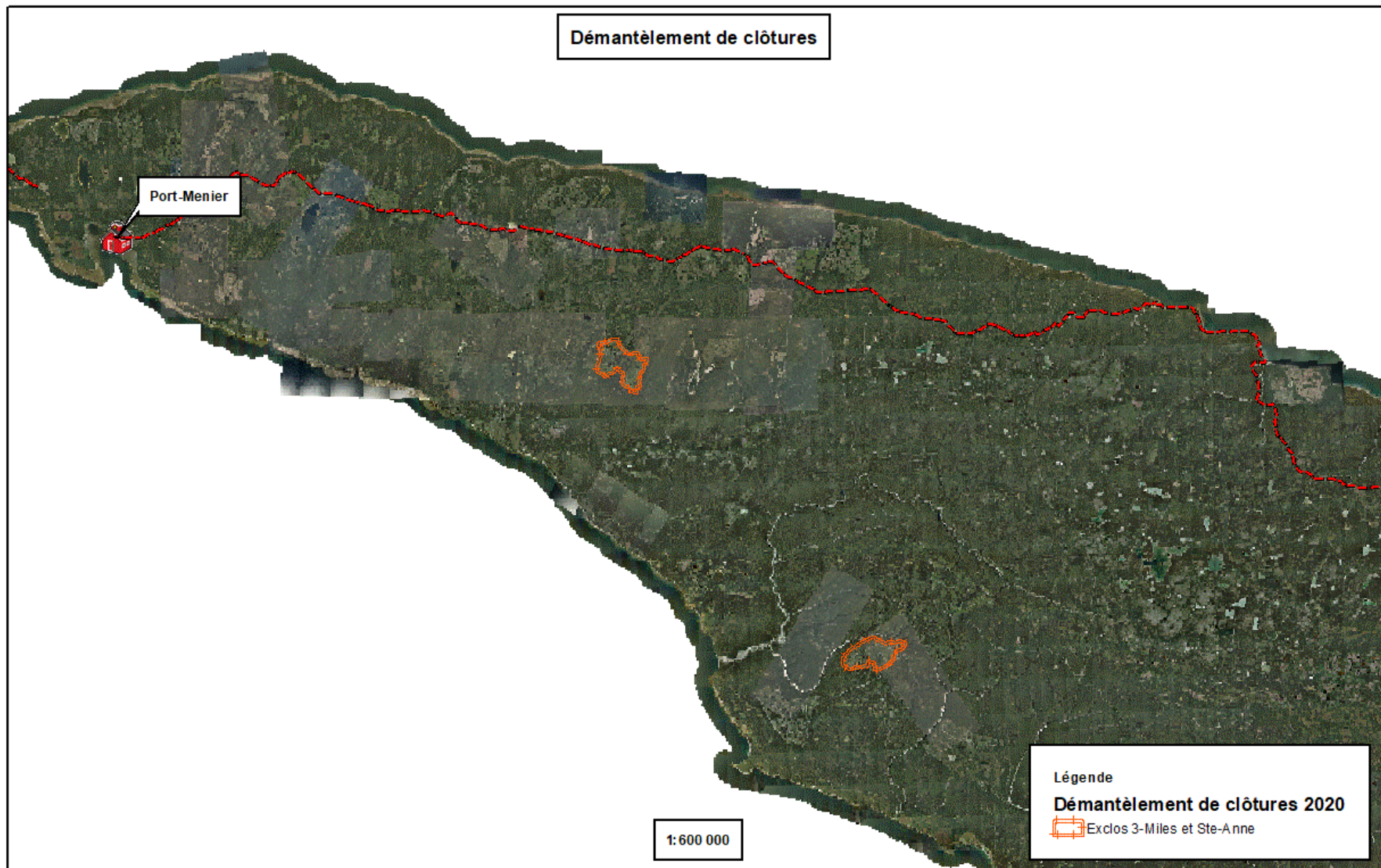
Date

Annexe 1 – Localisation des travaux d'aménagement

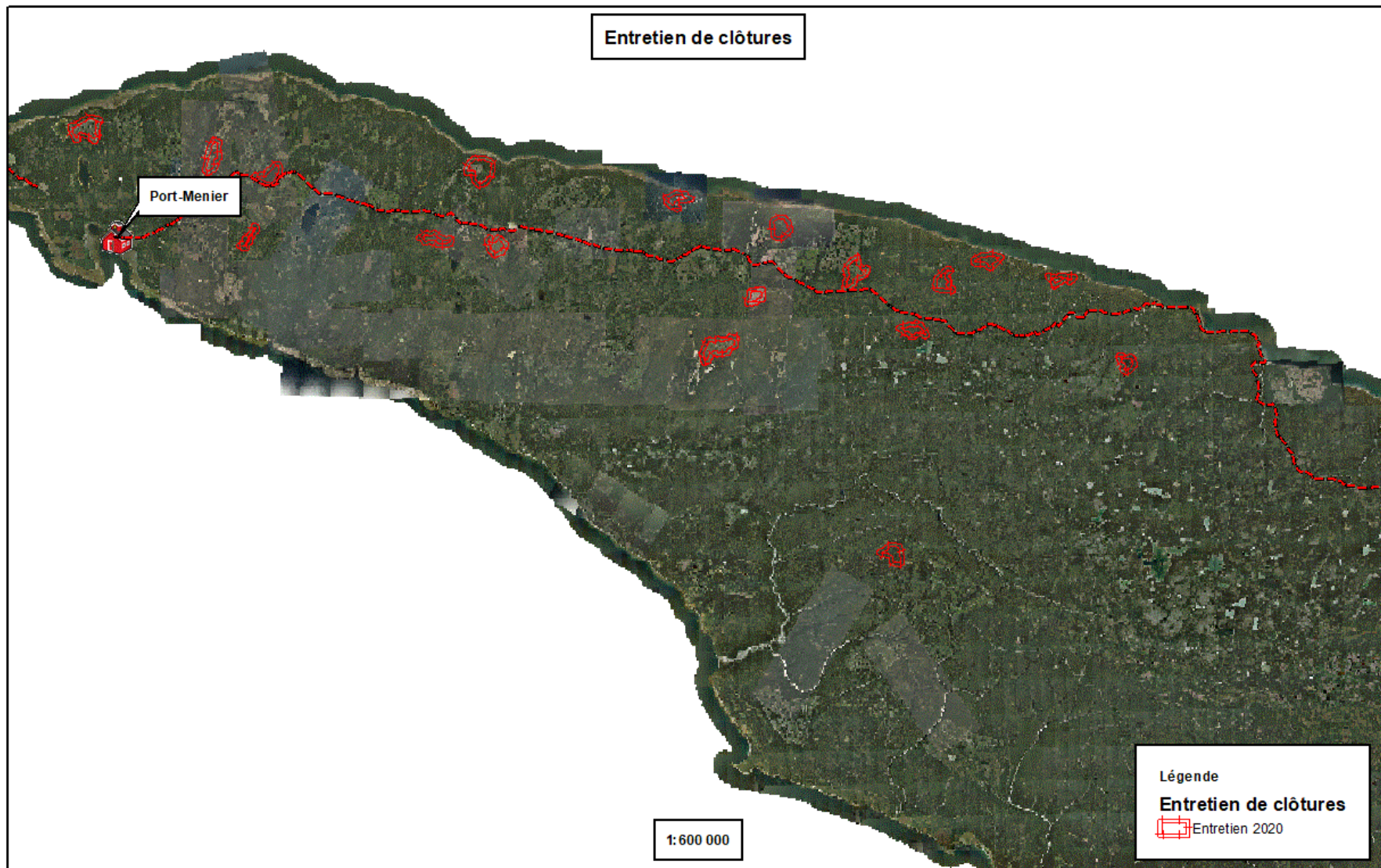
Construction de clôtures



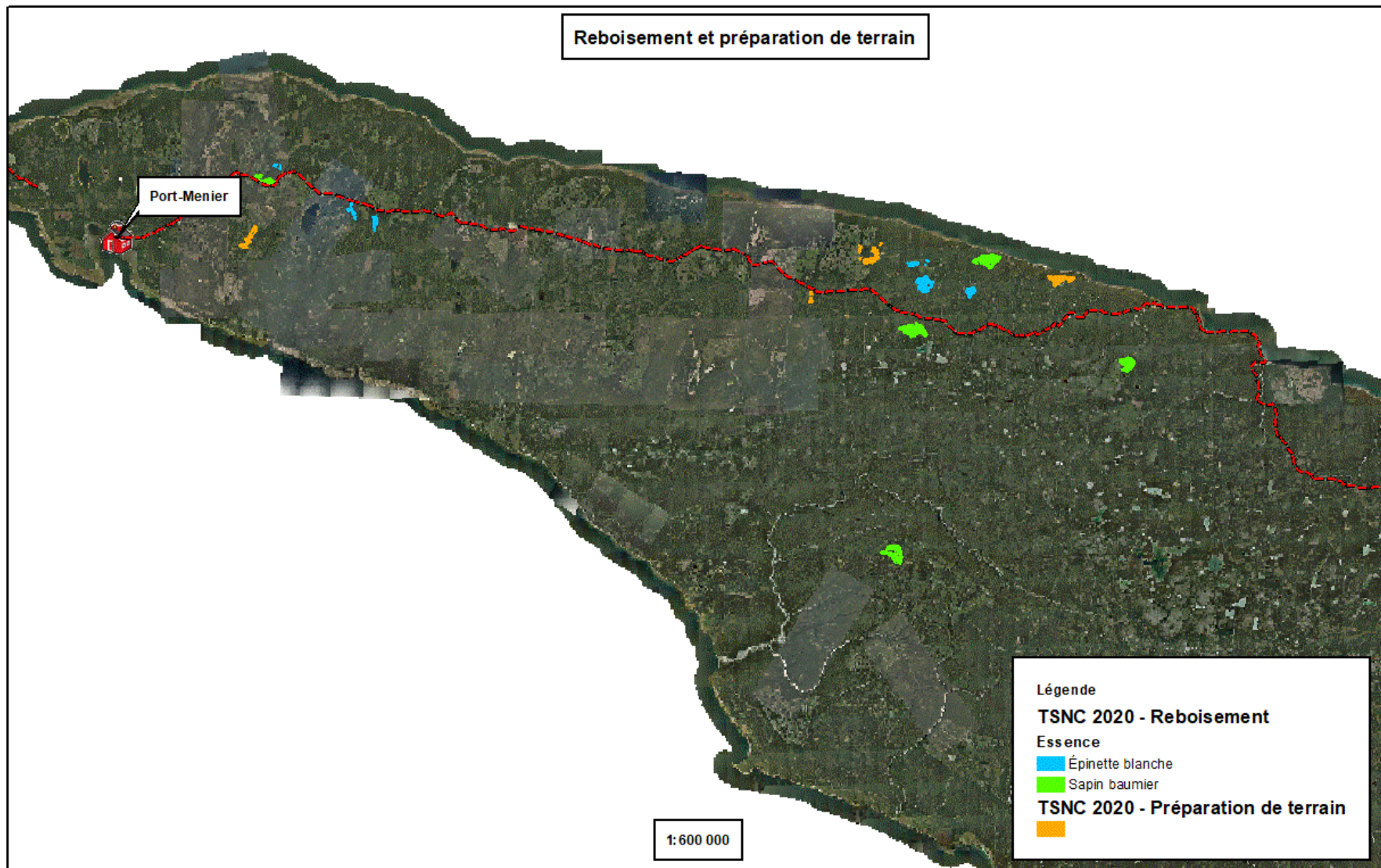
Démantèlement de clôtures



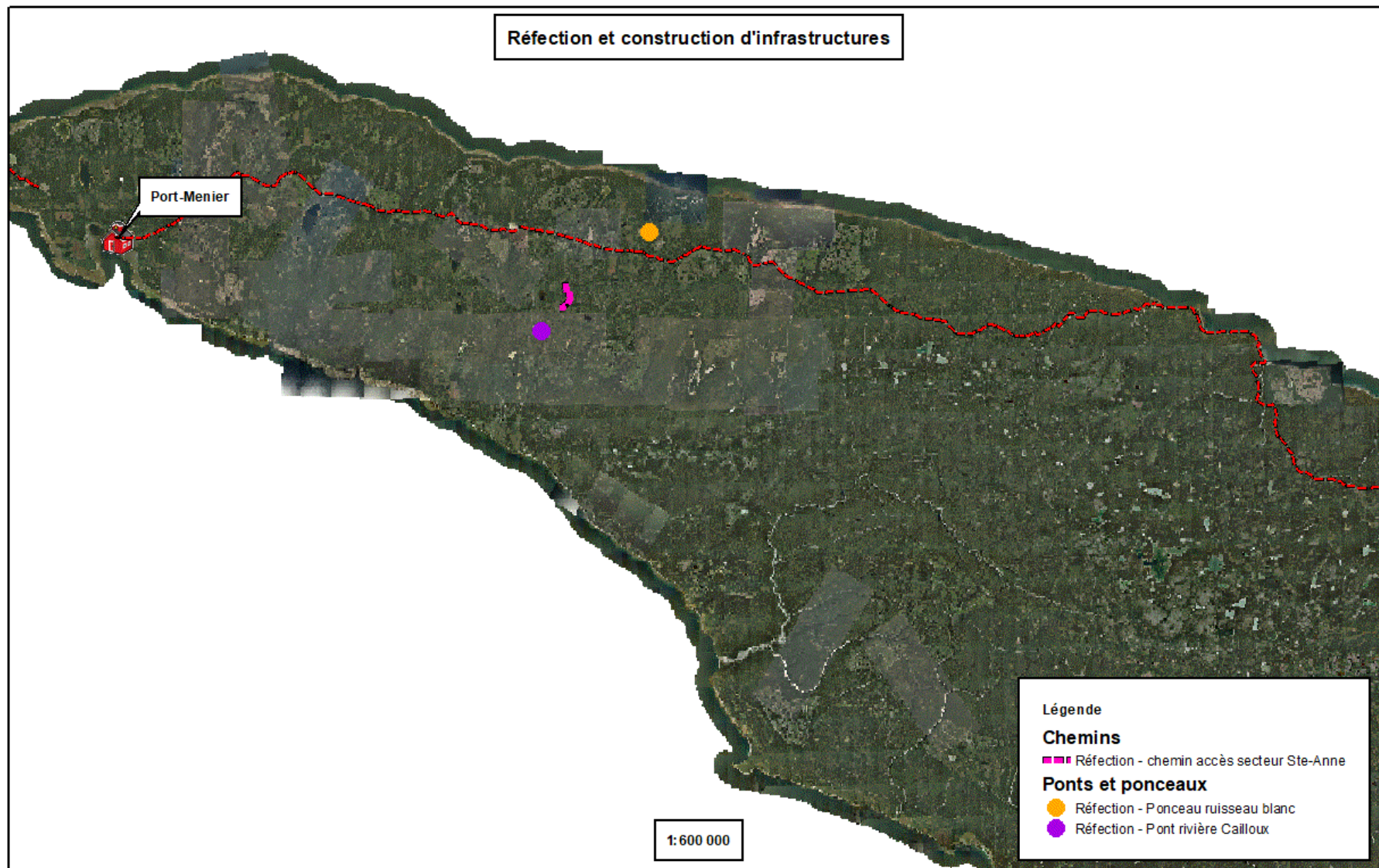
Entretien des exclos actifs



Préparation de terrain et reboisement



Infrastructures



Annexe 2 – Budget 2020-2021 TFR 096-001

EDG				
Construction d'exclos (main-d'œuvre et machinerie)				
Exclos	Km linéaire	Planifié	Taux (\$)/km	Total (\$) Budget
Aucun exclos construit en 2020	6	Oui	16 252	0 \$
Miniexclos Canard			50 000	50 000 \$
	0		Sous-total	50 000 \$
Démantèlement d'exclos				
Exclos	Km linéaire		Taux (\$)/km	
Sainte-Anne	19,74	Oui	13 477	266 042 \$
Exclos 3-Miles	8,27	Oui	13 477	111 455 \$
	28,01		Sous-total	377 497 \$
Entretien d'exclos				
Exclos actifs	Km linéaire		Taux (\$)/km	
17	121	Oui	-	250 000 \$
Reconstruction exclos Baie-Sainte-Claire		Oui		20 010 \$
			Sous-total	270 010 \$
Matériel pour la construction et l'entretien de la clôture				
Matériel	Quantité		Taux (\$)/km	
Clôture à gibier (4 pi et 8 pi)	30 km		8 500 \$/km	255 000 \$
Poteau de métal	À définir		Soumission	20 000 \$
Quincaillerie diverse	À définir		Soumission	30 000 \$
			Sous-total	305 000 \$
Infrastructures				
	Quantité	Planifié	Coût (\$)	
Pont Cailloux (achat matériaux)	1		150 000 \$	150 000 \$
Chemin Cailloux (mise à niveau)	1		13 000 \$	13 000 \$
				163 000 \$
Abattage tige morte pour la préparation de terrain				
Catégorie	Superficie		Taux (\$)/ha	
Aide (\$/ha)	0	Non	130 \$	- \$
			Sous-total	- \$
Mesures de contrôle de la densité des cerfs				
Catégorie	Quantité (km ²)		Taux \$/km ²	
Sentiers VTT	À définir	-	800 \$	
Aide à la chasse	À définir	-	-	
Ponceau PLG - Chasse de gestion	1	-	20 000 \$	20 000 \$
			Sous-total	20 000 \$
Sous-total EDG				1 165 507 \$
TSNC				
Catégorie	Quantité (ha)		Taux	
Scarifiage (AOP 2020)	500		1 000 \$/ha	500 000 \$
Reboisement (AOP 2020)	500		486 \$/1 000 plants	389 150 \$
Transport de plants (AOP 2020)			159 260 \$	159 260 \$
Mesure COVID TSNC				94 035 \$
Sous-total TSNC				1 142 445 \$
Estimation des dépenses totales				2 307 952 \$



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 